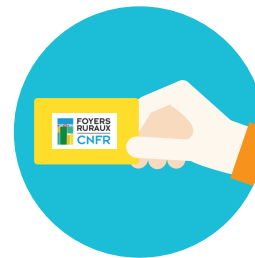


Cher(e) adhérent(e),

**Vous avez entre les mains
votre carte d'adhérent au Foyer Rural
pour cette nouvelle saison.**



Cette carte marque votre adhésion à l'association locale de votre village mais aussi à un grand mouvement d'**Éducation Populaire** engagé dans l'animation et le développement de nos territoires depuis 1946. Présente sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les outremer, la **Confédération Nationale des Foyers Ruraux** permet à 180.000 femmes et hommes habitants des territoires ruraux de participer à des activités culturelles, sportives, de loisirs, scientifiques... pour tous, par tous, partout.

Les **Foyers Ruraux** sont des lieux d'ouverture sur le monde où chacun doit pouvoir trouver sa place pour devenir acteur dans son village et contribuer à la construction d'une société plus juste, plus humaine et plus démocratique.



En adhérent, vous vous inscrivez non seulement aux activités de votre association, mais également à des échelons plus vastes : **départemental, régional et national.**

Tisseurs de lien **social**,
Tisseurs de lien **rural**

Qu'est-ce qu'un Foyer Rural ?

Le **Foyer Rural** est une association. C'est un foyer d'initiatives animé par les habitants qui peut proposer différentes actions : fêtes de villages, théâtre, concerts, sorties, cinéma, débats, activités sportives etc. pour toutes les générations. Adhérer cela n'est pas s'abonner mais participer... soit pour proposer et animer une action, ou simplement en venant donner un petit coup de main. Chaque adhérent a également droit à la parole quant à l'organisation de l'association et est invité à devenir responsable d'activité, s'exprimer lors de l'Assemblée Générale et/ ou devenir administrateur.

Tous les administrateurs, de l'échelon local au national sont des bénévoles issus du terrain.



Le Foyer Rural est basé sur la mutualisation et l'entraide : au sein d'une même association se côtoient différentes activités.

Comme toute association régie par la loi 1901, le **Foyer Rural** dispose de statuts qui définissent les droits et devoirs des adhérents.

La Fédération Départementale, l'Union Régionale et la Confédération Nationale des Foyers Ruraux

Le **Foyer Rural** de votre commune adhère à la **Fédération Départementale des Foyers Ruraux**, qui adhère à son **Union Régionale** qui elle-même adhère à la **Confédération Nationale des Foyers Ruraux**.

➤ **La mission première de la Fédération départementale** est d'accompagner et de former les bénévoles des Foyers Ruraux :

- **Les aider dans les démarches administratives** (remplir un dossier de subventions, réaliser des fiches de payes...),
- **Ou les accompagner dans le développement d'un projet :** organisation d'un évènement, mise place une activité nouvelle, création d'un Centre de Loisirs ou d'un espace jeunes etc.
- **Mettre en place des formations de bénévoles**, etc.

Elle permet de mutualiser des moyens matériels : Photocopieur couleur, sonorisation, matériel cinéma, minibus etc.

Elle organise également des rencontres sur son territoire, elle mutualise les bonnes pratiques, elle représente ses territoires et porte la parole de ses adhérents auprès des responsables politiques et institutionnels.

➤ **L'Union Régionale** mutualise les actions de ses fédérations départementales, elle les représente auprès des assemblées de la région et recherche des financements permettant la conduite des actions territoriales.

➤ **La Confédération Nationale** soutient et accompagne les fédérations départementales et unions régionales. Elle est titulaire d'agrèments qui se déploient directement sur les territoires (jeunesse et éducation populaire, BAFA, éducation nationale, immatriculation tourisme, service civique, espaces de vie sociale) et est garante des actions portées dans le mouvement. Elle mutualise et valorise ces actions, réunit les bénévoles et les professionnels de tous les territoires pour co-construire une culture commune dans des thématiques ou autour de grands projets (**Paroles Partagées**, les **Universités Rurales**, **Courants d'Arts...**)

Elle négocie un contrat d'assurance national auprès de la SMACL permettant de vous proposer des tarifs défiant toutes concurrences. Elle permet d'obtenir différents avantages : abattement sur les cotisations sociales, réduction sur les tarifs SACEM... Elle met en place des moyens de communication nationaux, des publications au fides actualités du mouvement et des thématiques.

Elle permet la bonne gestion des associations locales grâce au pilotage et au renouvellement régulier de sa plateforme de gestion des adhésions **Gestanet**.

La **Confédération Nationale des Foyers Ruraux – CNFR** représente les territoires ruraux et leurs intérêts auprès des ministères, des institutions d'Etat, des partenaires publics et associatifs, de la presse... qui l'invitent fréquemment à apporter son expertise et son témoignage.